



Distr. : générale
5 janvier 2012

Français
Original : anglais



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 20–22 février 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement

État de l'environnement mondial

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des cinquièmes rapport, processus et résultats de la série L'avenir de l'environnement mondial. En outre, conformément à la section IV de la décision 26/2 du Conseil d'administration, il fournit des informations sur la phase pilote de validation du concept de la plateforme « Le PNUE en direct » ainsi qu'un rapport d'activité faisant le point sur ladite plateforme.

* UNEP/GCSS.XII/1.

I. Mesures que pourrait prendre le Conseil d'administration

1. Le Conseil/Forum souhaitera peut-être adopter une décision inspirée de ce qui suit :

SS.XII/[] : État de l'environnement mondial

Le Conseil d'administration,

Conformément à ses fonctions et responsabilités énoncées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, ainsi qu'à ses mandats ultérieurs, notamment ceux contenus dans la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement¹ et dans la Déclaration ministérielle de Malmö,² qui comprennent la responsabilité de suivre la situation de l'environnement dans le monde, afin d'assurer que les problèmes de grande portée internationale qui surgissent dans ce domaine reçoivent la priorité voulue et fassent l'objet, de la part des gouvernements, d'un examen approprié et adéquat, et d'encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement,

Rappelant sa décision 22/1 du 7 février 2003 relative à l'alerte rapide, à l'évaluation et à la surveillance, sa décision 23/6 du 25 février 2005 relative au suivi de l'état de l'environnement mondial ainsi que ses décisions 24/2 et 25/2 du 9 février 2007 et du 20 février 2011, respectivement, sur l'état de l'environnement mondial,

Se félicitant des progrès accomplis dans l'élaboration du cinquième rapport de la série L'avenir de l'environnement mondial,

Se félicitant également du cinquième Résumé à l'intention des décideurs de la série L'avenir de l'environnement mondial,³ qui présente les conclusions du cinquième rapport d'évaluation de la série L'avenir de l'environnement mondial,

I

Suivi du cinquième processus de la série L'avenir de l'environnement mondial

1. *Souligne* que la transition vers un développement durable peut nécessiter des choix difficiles en raison des divers intérêts et préoccupations de la société, qui doivent être traités par des institutions bien gérées, efficacement administrées, novatrices et axées sur les résultats capables de créer les conditions nécessaires au changement;
2. *Souligne également* que le Programme des Nations Unies pour l'environnement devrait encourager les efforts visant à faire ces choix et donner l'exemple;
3. *Invite* les gouvernements, individuellement et collectivement, à donner vigoureusement le ton, à mettre en œuvre des politiques efficaces afin de surveiller, réguler, gérer et améliorer l'environnement, les écosystèmes et les services publics, et à continuer de coopérer dans le cadre des processus multilatéraux en vue de freiner la dégradation de l'environnement;
4. *Prie instamment* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le grand public de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres instances environnementales aux niveaux mondial, régional, national et local en vue d'améliorer l'état de l'environnement de manière à créer les conditions nécessaires pour parvenir à un développement durable en contribuant aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable sur la base des conclusions du cinquième rapport d'évaluation de la série L'avenir de l'environnement mondial;

1 Décision 19/1 du Conseil d'administration du 7 février 1997, annexe.

2 UNEP/GCSS.VI/9, annexe I.

3 Le Résumé à l'intention des décideurs de la série L'avenir de l'environnement mondial sera négocié et adopté en janvier 2012 et est reproduit sous la cote UNEP/GCSS.XII/INF/9.

5. *Prie* le Directeur exécutif de poursuivre, au moyen du programme de travail, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication visant à diffuser les conclusions du cinquième rapport d'évaluation de la série L'avenir de l'environnement mondial;

6. *Prie également* le Directeur exécutif, au moyen du programme de travail et en collaboration avec des instances nationales et régionales chargées de l'environnement, de renforcer les capacités et de soutenir le transfert de technologies, dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en vue de relever les défis actuels et futurs auxquels l'humanité est confrontée :

a) En créant des partenariats avec des centres d'excellence et d'autres parties prenantes en vue d'élaborer un programme cohérent et à plusieurs niveaux concernant la réalisation d'évaluations nationales relatives aux changements environnementaux et leurs incidences sur le développement afin de fournir des informations concluantes pour une prise de décision éclairée;

b) En coopérant avec d'autres organismes du système des Nations Unies afin de mettre en place des objectifs, indicateurs et séries de données en matière d'environnement et de favoriser l'échange des meilleures pratiques dans le domaine de la gouvernance environnementale au moyen d'instruments politiques, y compris des réglementations, des instruments de marché et l'engagement des parties prenantes;

II

Réponse aux conclusions du rapport « *Suivre les traces de notre environnement en mutation : de Rio à Rio +20 (1992–2012)* »

7. *Se félicite* de la production en temps utile de la publication « *Suivre les traces de notre environnement en mutation : de Rio à Rio +20 (1992–2012)* », ⁴ qui montre comment les conditions économiques, sociales et environnementales mondiales ont changé au cours des 20 années qui ont suivi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue en 1992;

8. *Note avec une vive inquiétude* les changements rapides qui sont intervenus dans l'environnement, allant de l'impact des changements climatiques à la dégradation des terres en passant par la perte de diversité biologique, l'extinction des espèces et la détérioration des océans;

9. *Prie instamment* les gouvernements, à l'approche de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, d'examiner les progrès et insuffisances au niveau de la mise en œuvre de leurs objectifs, politiques et programmes visant à mettre un terme à la dégradation de l'environnement et de convenir de la voie à suivre;

10. *Reconnaît* qu'il existe des lacunes dans notre connaissance de l'état de l'environnement découlant d'un manque de données et de surveillance régulière, en particulier dans les domaines de la qualité de l'eau douce et de la quantité de cette dernière, de l'épuisement des nappes souterraines, des services écosystémiques, de la perte d'habitats naturels, de la dégradation des terres et des déchets;

11. *Invite* les gouvernements et le système multilatéral à élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à combler les lacunes en matière de données, notamment en renforçant les capacités nationales et régionales et en mettant en place des mécanismes périodiques pour la surveillance de l'environnement reposant sur des données et l'alerte rapide aux niveaux national et local;

12. *Prie* le Directeur exécutif d'aider, comme stipulé dans le Plan stratégique de Bali, les pays en développement et les pays à économie en transition à renforcer leurs capacités en vue de collecter et d'analyser des données et de surveiller les tendances environnementales.

4 Un aperçu des principales conclusions de cette publication ainsi qu'une sélection de sujets pour l'Annuaire 2012 du PNUE sont présentés en annexe à la présente note. Pour la session actuelle, l'Annuaire 2012 du PNUE sera reproduit sous la cote UNEP/GCSS.XII/INF/2.

II. Cinquième évaluation de la série L'avenir de l'environnement mondial

2. Conformément à son mandat consistant à suivre l'état de l'environnement dans le monde, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a produit quatre rapports d'évaluation de la série L'avenir de l'environnement mondial (GEO) : en 1997, 1999, 2002 et 2007. Les rapports GEO fournissent des évaluations environnementales mondiales exhaustives, intégrées et scientifiquement crédibles visant à étayer la prise de décisions.
3. Par la section III de sa décision 25/2 du 26 février 2009, le Conseil d'administration a prié le PNUE d'entreprendre la cinquième évaluation de la série L'avenir de l'environnement mondial (GEO-5) et d'élaborer un rapport présentant ses résultats. Les objectifs, la portée et le processus de GEO-5 ont été approuvés dans le cadre d'une consultation intergouvernementale et multipartite mondiale qui a été organisée en mars 2010. La consultation mondiale a été suivie par des consultations régionales qui ont été organisées d'août à octobre 2010 afin de faire avancer le processus d'élaboration du cinquième rapport au niveau régional.
4. Le Conseil d'administration a prié le PNUE de renforcer, dans le cadre du processus GEO-5, la pertinence politique des évaluations de la série L'avenir de l'environnement mondial en identifiant des options politiques prometteuses pour accélérer la réalisation des objectifs convenus au niveau international tels que ceux approuvés lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 et dans des accords multilatéraux sur l'environnement.
5. L'évaluation GEO-5 a été réalisée par un large éventail d'experts avec l'appui du PNUE. L'évaluation a également été soutenue par un groupe consultatif intergouvernemental de haut niveau constitué par des représentants des gouvernements et un Comité consultatif scientifique et politique composé d'experts scientifiques et politiques réputés. Le projet de rapport d'évaluation a été soumis à deux cycles d'examen approfondi par des experts et fonctionnaires gouvernementaux. Le rapport final est actuellement au dernier stade de la production et sera présenté en mars 2012.
6. Les conclusions du rapport, qui sont présentées de façon concise dans le résumé à l'intention des décideurs et dans le rapport « *Suivre les traces de notre environnement en mutation : de Rio à Rio +20 (1992–2012)* », étayeront les travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en fournissant aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies, aux organisations internationales, au secteur privé, à la société civile et au grand public les informations nécessaires pour pendre pleinement en considération la dimension environnementale du développement durable.
7. Les conclusions du rapport et les orientations concernant le cycle d'évaluation suivant seront communiqués à la vingt-septième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, en 2013.

III. Le PNUE en direct

A. Contexte

8. En vertu de la résolution 2997 de l'Assemblée générale, le PNUE a pour mandat, entre autres, de « suivre la situation et les tendances de l'environnement dans le monde et fournir une alerte précoce en cas de problèmes et de menaces pesant sur l'environnement ». Dans sa stratégie à moyen terme pour la période 2010–2013, le PNUE cherche à s'acquitter de cet aspect de son mandat dans le cadre de six domaines thématiques prioritaires, chacun étant administré comme un sous-programme du programme de travail : changements climatiques, catastrophes et conflits, gestion des écosystèmes, gouvernance de l'environnement, substances nocives et déchets dangereux, et efficacité des ressources (production et consommation durables).
9. À sa vingt-sixième session, en février 2011, le Conseil d'administration a examiné un rapport élaboré par le Directeur exécutif, qui précisait les conditions requises pour parvenir à des évaluations ciblées dans des domaines thématiques prioritaires et, en particulier, les caractéristiques d'un cadre de soutien qui sera dénommé « Le PNUE en direct », conformément à la décision 25/2 du Conseil du 20 février 2009. Le rapport dispose :

Pleinement réalisé, le cadre dénommé « Le PNUE en direct » consisterait en un cadre conceptuel fondamental permettant de comprendre et d'organiser les activités de portée mondiale en matière de connaissances relatives à l'environnement ainsi que de renforcer les capacités nécessaires aux évaluations et à l'établissement de rapports. Il serait utile aux pays en

répondant d'une manière plus souple à leurs intérêts et priorités propres, notamment en favorisant les initiatives nationales tendant au respect des obligations en matière d'évaluation et de communication des données, en offrant la même teneur informationnelle, une infrastructure technologique, des normes et des directives communes. En structurant les connaissances et les informations issues des évaluations, le cadre aidera également les décideurs prenant part aux débats sur la gouvernance internationale de l'environnement en facilitant l'accès aux informations nécessaires.

10. Dans la section IV de sa décision 26/2, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de développer un prototype de la plateforme « Le PNUE en direct » qui consisterait en « une application Internet interactive assortie de capacités de gestion des données qui soit capable de fournir des données rétrospectives en temps proche du réel ainsi que des indicateurs concernant un nombre restreint de thèmes environnementaux ». Le Conseil d'administration a également prié le Directeur exécutif « de mobiliser des partenariats ainsi que des réseaux institutionnels et techniques dans le secteur non gouvernemental et le secteur privé afin de fournir une assistance technique pour le développement de la plateforme 'Le PNUE en direct' » et « d'œuvrer avec les pays et les réseaux régionaux et thématiques compétents pour arrêter un ensemble de données et d'indicateurs environnementaux prioritaires à diffuser dans le cadre de la plateforme 'Le PNUE en direct' ».

B. Mise en place du prototype

11. La plateforme « Le PNUE en direct » est actuellement dans une phase préliminaire de validation du concept du prototype, à la suite de laquelle elle entrera dans une phase prolongée de prototypage et de définition des conditions requises. Le prototype et les conditions requises, y compris l'établissement des coûts, seront présentés au Conseil d'administration à sa vingt-septième session, en 2013.

1. Principes directeurs

12. La plateforme « Le PNUE en direct » sera mise en place au moyen de partenariats. Le PNUE s'appuiera sur le développement du réseau « Eye on Earth » de l'Agence européenne pour l'environnement – un partenariat entre l'Agence européenne pour l'environnement, Microsoft et l'Institut de recherche sur les systèmes environnementaux (ESRI). La technologie sur laquelle se base le réseau « Eye on Earth » est conçue pour fournir un accès aux informations sur l'environnement appartenant à la génération suivante et devrait offrir de nombreuses fonctionnalités avancées pour la publication de données et d'informations sur l'environnement, y compris certains exemples intéressants de co-présentation d'observations de citoyens concernant l'environnement en parallèle et en comparaison avec des données et statistiques de surveillance officielles. Le PNUE examinera les complémentarités potentielles et les processus de flux de données afin de renforcer la capacité de la plateforme « Le PNUE en direct » de mettre en place un environnement de collaboration pour accueillir et partager des données sur l'environnement, qui promeut les principes d'accès public aux données ainsi que le principe de « collecte unique, utilisation multiple », qui réduit la charge de la fourniture des données et améliore la chaîne de valeur de l'information adaptée à l'usage prévu.

13. La mise en place de la plateforme « Le PNUE en direct » s'appuiera également sur la mise en œuvre d'une initiative de partenariat de type II du Sommet mondial pour le développement durable lancée par le PNUE et l'Agence de l'environnement d'Abu Dhabi : l'Initiative d'Abu Dhabi sur les données environnementales mondiales (AGEDI). Lors du premier sommet « Eye on Earth », qui s'est tenu à Abu Dhabi en décembre 2011, la phase III d'AGEDI a été présentée et approuvée par les participants qui ont également adopté plusieurs autres types d'initiatives de partenariat de type II. La participation du PNUE à la formulation des initiatives spéciales et aux documents de travail techniques destinés à être examinés au sommet d'Abu Dhabi permettra d'améliorer encore les services de la plateforme « Le PNUE en direct ». La mise en œuvre des initiatives approuvées au sommet d'Abu Dhabi devrait s'étendre sur les cinq années à venir et compléter le rôle du PNUE dans le monde de l'accès aux informations en évolution rapide.

14. Le PNUE s'inspire du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, qui a été adopté par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session. Le renforcement des capacités et l'appui technologique sont des composantes essentielles de la mise en place de la plateforme « Le PNUE en direct ». Cette plateforme contribuera à renforcer les capacités des pays à rassembler et gérer des données et des informations permettant de réaliser des évaluations environnementales et ainsi encourager et soutenir une évolution vers un processus plus proche du temps réel pour suivre l'état de l'environnement dans le monde. Elle préconisera et soutiendra l'adoption et l'application par les pays de normes ouvertes offrant des possibilités de réutilisation maximales des données et des informations d'une manière qui n'entraînera pas une augmentation

inutile des obligations des pays en matière de collecte et de communication des données, y compris celles découlant d'accords multilatéraux sur l'environnement.

15. La plateforme « Le PNUE en direct » s'adaptera aux initiatives existantes relatives à l'élaboration d'indicateurs environnementaux et s'appuiera sur ces dernières. S'agissant de la mise en place du prototype, des indicateurs environnementaux sont sélectionnés sur la base des travaux entrepris pour GEO-5, de l'élaboration de la nouvelle publication du PNUE « *Suivre les traces de notre environnement en mutation : de Rio à Rio +20 (1992–2012)* » et du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement élaboré par la Division de statistique des Nations Unies.

2. Architecture des systèmes

16. La plateforme « Le PNUE en direct », complètement mise en place, remplira non seulement le rôle de fournisseur de services et d'informations (par exemple, rapports et données d'évaluation environnementale du PNUE) mais également celui de consommateur d'autres services et informations (par exemple, données de surveillance environnementale en temps proche du réel provenant de réseaux nationaux ou données sociales et économiques provenant d'autres systèmes comme le portail de données « Unité d'action des Nations Unies »).

17. Toutefois, la phase initiale du prototype de la plateforme « Le PNUE en direct » vise principalement à consolider et rendre plus utiles les actifs existants du PNUE en matière d'information, en utilisant les ressources et capacités techniques déjà disponibles au sein du PNUE. Plus spécifiquement, une attention particulière a été accordée aux rapports d'évaluation environnementale du PNUE ainsi qu'aux données et indicateurs à valeur ajoutée, qui sont considérés comme des services du PNUE présentant une valeur particulièrement unique mais sont, selon les pays, difficiles à localiser, consulter et utiliser. Certains efforts ont également été fournis afin d'intégrer des fonctionnalités de base de certains des futurs services qui seront offerts par le biais de la plateforme « Le PNUE en direct ». Parmi les aspects importants de la mise en place du prototype figurait la flexibilité nécessaire pour étudier le potentiel d'options techniques, les exigences fonctionnelles de la plateforme étant progressivement développées et affinées.

18. Les principaux éléments constitutifs du prototype 2011 de la plateforme « Le PNUE en direct » sont présentés ci-après aux alinéas a) à e).

a) Accès à des rapports d'évaluation environnementale

19. Les rapports d'évaluation environnementale du PNUE générés entre 1985 et 2011 sont à présent disponibles par le biais d'un unique service Internet.⁵ Les rapports sont intégralement indexés et peuvent être trouvés et utilisés facilement grâce à une interface conviviale. Cette composante de la plateforme « Le PNUE en direct » répond au paragraphe 13 de la décision 26/2, préconisant l'élaboration et la gestion d'une plateforme Internet pour présenter des informations sur la situation en matière d'évaluations environnementales.

b) Données, indicateurs et cartes

20. Des données environnementales seront disponibles soit sous la forme de statistiques soit sous la forme de services de cartographie et d'imagerie, fournissant un accès à :

a) Des indicateurs environnementaux établis sur la base d'évaluations de la série L'avenir de l'environnement mondial et d'autres sources;

b) Des cartes et d'autres bases de données spatiales établies par le PNUE et différents partenaires pour un certain nombre de pays, qui ont été publiées et rendues accessibles par le biais du réseau « Eye on Earth »;

c) Des images satellite montrant des points chauds de changement environnemental, qui sont également accessibles par Google Earth;

d) Des liens vers des données d'autres institutions, y compris le portail de données « Unité d'action des Nations Unies » de la Division de statistique des Nations Unies, des indicateurs de la Banque mondiale et l'Infrastructure commune du Groupe sur l'observation de la Terre.

c) « L'état de l'environnement en direct »

21. Une composante qui s'appellera « L'état de l'environnement en direct » sera développée en 2012 et au-delà. Son objectif sera de permettre la mise à jour dynamique du contenu de rapports existants sur l'état de l'environnement en rendant ce contenu plus interactif et attrayant grâce à un

5 <http://unepdewaags.unep.org/uneplive>.

tableau de bord virtuel établissant des liens entre des commentaires, des graphiques, des données et des indicateurs.

d) Portail pays

22. Le portail pays fournira un accès à des informations au niveau national contenues dans le système d'archivage du PNUE, y compris des cartes publiées sur le réseau « Eye on Earth ». En outre, un répertoire de liens vers les sites Internet des partenaires nationaux du PNUE sera établi.

e) Alertes en temps proche du réel

23. L'alerte rapide sur l'apparition et l'évolution des tendances environnementales sera présentée comme le Service d'alerte environnementale mondiale, qui sera fourni aux décideurs sur une base régulière. Le transfert d'autres données pertinentes en temps proche du réel est envisagé.

C. Orientations futures

24. Le prototype de la plateforme « Le PNUE en direct » visera également à fournir un accès à d'autres données du PNUE existantes, y compris les informations relatives aux traités et aux législations coordonnées par le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux sur l'environnement,⁶ et à les intégrer étroitement au système d'archivage des évaluations, à la composante des alertes, au catalogue des cartes et des images satellite et à d'autres éléments de la plateforme « Le PNUE en direct ». S'il s'agit d'une aspiration réalisable pour la future plateforme « Le PNUE en direct », les technologies nécessaires à une telle intégration des informations au sein des domaines n'existent pas encore dans les plateformes commerciales accessibles au PNUE. Les travaux de développement entrepris par les partenaires du PNUE, notamment l'Agence européenne pour l'environnement, le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre, l'Institut des ingénieurs en électricité et en électronique et l'Infrastructure d'information spatiale dans la Communauté européenne, rendront plus aisé l'établissement de liens entre des ressources d'information disparates au cours de l'exercice biennal à venir, et l'évolution de la plateforme « Le PNUE en direct » sera étroitement coordonnée avec leurs efforts. Les principales technologies habilitantes pour la plateforme « Le PNUE en direct » seront basées sur des données ouvertes liées (linked open data) et sur l'utilisation de services de courtage qui fourniront des produits d'évaluation plus efficaces en rendant les données, informations et connaissances provenant de différents types de communautés plus faciles à trouver, combiner, comparer et analyser.

25. Une évolution particulièrement prometteuse apportée par le réseau « Eye on Earth » est la rationalisation considérable des moyens par lesquels les pays pourront publier leurs propres données et informations environnementales de manière élégante, attrayante et très efficace. Entre-temps, plus de 50 États se sont engagés à appliquer les principes de données publiques ouvertes et à mettre à la disposition de leurs citoyens et du monde entier des séries de données statistiques nationales par le biais d'Internet. Bien que ces données concernent, pour le moment, principalement l'économie et la finance,⁷ cette évolution offre un potentiel et une opportunité pour le PNUE, par le biais de l'approche des normes ouvertes de la plateforme « Le PNUE en direct », de recommander et soutenir les efforts supplémentaires qui assureraient l'inclusion de données environnementales nationales dans les offres publiques ouvertes de chaque pays et de les rendre accessibles par le biais de la plateforme « Le PNUE en direct » et du Réseau « Eye on Earth » en utilisant les solutions de publication de données mises à disposition par ces derniers. Cette complémentarité sans double emploi ni concurrence renforcera l'approche du PNUE, le prototypage de la plateforme « Le PNUE en direct » se poursuivant en 2012 et au-delà. Cette approche répond à la décision 26/2 qui, entre autres, invitait les gouvernements à s'engager dans le développement de la plateforme « Le PNUE en direct » et, ce faisant, à faire participer les institutions nationales à la plateforme.

⁶ www.informea.org.

⁷ Voir, par exemple, les données fournies par le Kenya à l'adresse suivante : <http://opendata.go.ke/> ou par les États-Unis d'Amérique à l'adresse suivante : <http://www.data.gov/>.

Annexe

I. Suivre les traces de notre environnement en mutation

1. Les changements environnementaux qui ont frappé la planète au cours des 20 dernières années sont mis en lumière dans un rapport du PNUE intitulé « *Suivre les traces de notre environnement en mutation : de Rio à Rio +20 (1992–2012)* », qui a été publié en octobre 2011 dans le cadre de GEO-5. Grâce à des données, des graphiques et des images satellite, le rapport offre un large éventail d'informations concernant un certain nombre de questions clés, notamment :

- a) La population :
 - i) La population mondiale a atteint 7 milliards d'individus et les populations urbaines ont augmenté de 45 % depuis 1992, toutefois, le pourcentage des personnes habitant des taudis a chuté de 46 % en 1990 à un tiers en 2010, grâce à une amélioration des logements et des installations d'assainissement;
 - ii) Le nombre de mégapoles, à savoir les villes dont la population s'élève au moins à 10 millions d'individus, a augmenté de 10 en 1992 à 21 en 2010 – une hausse de 110 %;
 - iii) Au niveau mondial, 1,4 milliards d'individus n'ont pas d'accès à un approvisionnement fiable en électricité ou au réseau électrique;
- b) Les changements climatiques :
 - i) Les émissions mondiales de dioxyde de carbone continuent d'augmenter en raison d'une utilisation accrue des combustibles fossiles, 80 % de ces émissions provenant de seulement 19 pays;
 - ii) La quantité de dioxyde de carbone par dollar de PIB a baissé de 23 % depuis 1992, ce qui prouve l'existence d'un certain découplage entre la croissance économique et l'utilisation des ressources;
 - iii) Quasi tous les glaciers de montagne du monde entier reculent et deviennent de plus en plus minces, entraînant des incidences graves sur l'environnement et le bien-être de l'homme;
 - iv) La diminution des glaciers n'a pas uniquement un impact sur le niveau des mers, elle menace également le bien-être d'environ un sixième de la population mondiale;
 - v) Le niveau des mers augmente à raison d'environ 2,5 millimètres en moyenne par an depuis 1992;
- c) L'énergie :
 - i) En suivant les tendances énergétiques depuis 1992, le rapport indique que la contribution des énergies renouvelables (y compris la biomasse) à l'approvisionnement mondial en énergie était, selon les estimations, de 16 % en 2010;
 - ii) L'énergie solaire et l'énergie éolienne représentent seulement 0,3 % de l'énergie mondiale totale. La reconnaissance accrue de la nécessité d'évoluer vers des solutions énergétiques sobres en carbone et économes en ressources se reflète dans l'augmentation de 540 % des investissements dans des énergies renouvelables entre 2004 et 2010;
 - iii) Grâce à la réduction des prix des technologies et à l'adoption de nouvelles politiques, le recours au biodiesel en tant que source d'énergie renouvelable a monté en flèche, à hauteur de 300 000 %, l'utilisation de l'énergie solaire a augmenté de près de 30 000 %, celle de l'énergie éolienne de près de 6 000 % et celle des biocarburants de près de 3 500 %;
- d) L'efficacité des ressources : l'utilisation mondiale des ressources naturelles a augmenté de plus de 40 % de 1992 à 2005. Le rapport prévient qu'à moins que des mesures concertées et rapides soient prises afin de limiter l'épuisement des ressources et de découpler ce dernier de la croissance économique, les activités humaines peuvent détruire l'environnement même qui soutient les économies et la vie;

- e) Les forêts :
 - i) Malgré le reboisement net que l'on observe actuellement en Europe, en Amérique du Nord et en Asie et dans le Pacifique, la perte continue des forêts en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes a entraîné une diminution de la superficie mondiale des forêts à concurrence de 300 millions d'hectares depuis 1990;
 - ii) La hausse annuelle de 20 % du nombre de forêts recevant des certifications pour pratiques forestières durables montre que les consommateurs influencent la production de bois. Toutefois, seuls environ 10 % des forêts mondiales bénéficient d'une gestion durable certifiée;
 - iii) Un pourcentage croissant des forêts mondiales a été replanté et la superficie de ces forêts est actuellement équivalente à celle de la République-Unie de Tanzanie;
- f) La sécurité alimentaire et l'utilisation des terres :
 - i) La production alimentaire a augmenté de 45 % depuis 1992. Ce rendement accru est largement imputable à l'utilisation de fertilisants qui, en plus d'augmenter la fertilité du sol, peuvent également avoir un impact négatif sur l'environnement, causant des problèmes comme la prolifération des algues dans les eaux intérieures et marines;
 - ii) La surface des terres utilisées pour l'agriculture biologique augmente au taux annuel de 13 %;
 - iii) Le monde va atteindre, ou même dépasser, l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'accès à l'eau potable, ce qui signifie que, d'ici 2015, près de 90 % de la population des régions en développement aura accès à des sources améliorées d'eau potable, contre 77 % en 1990.

2. Le rapport indique également que l'établissement d'objectifs en matière d'environnement donne de meilleurs résultats pour les questions bien définies telles que l'élimination progressive de l'essence au plomb ou des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Par exemple, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a fixé des objectifs contraignants pour éliminer les polluants qui endommageaient la couche d'ozone qui protège la planète.

3. Plus de 90 % de l'ensemble des substances appauvrissant la couche d'ozone qui sont concernées par le traité ont été éliminés entre 1992 et 2009. De façon similaire, seul un petit nombre de pays utilise encore de l'essence au plomb et ces derniers devraient supprimer son utilisation au cours des deux prochaines années.

4. D'autres données indiquent que 13 % de la surface émergée de la terre, 7 % de ses eaux côtières et 1,4 % de ses océans sont protégés. Toutefois, l'augmentation de l'acidité des océans dont le pH a baissé de 8,11 en 1992 à 8,06 en 2007 suscite des inquiétudes grandissantes. Ceci pourrait avoir des conséquences significatives pour les organismes marins, notamment en modifiant la composition des espèces et en perturbant les réseaux trophiques marins, et pourrait nuire à la pêche et au tourisme.

II. Annuaire 2012 du PNUE

5. Publié chaque année, l'*Annuaire du PNUE* met en évidence les nouvelles questions et tendances en matière d'environnement, complétant ainsi les rapports d'évaluation *GEO* dont les publications sont moins fréquentes. L'*Annuaire 2012 du PNUE* (UNEP/GCSS.XII/INF/2) prévient que des pressions sans précédent sur les sols, résultant d'une demande croissante pour les terres, réduisent de précieux stocks de carbone. Le carbone stocké dans le sol joue un rôle vital dans la régulation du climat, l'approvisionnement en eau et la diversité biologique. Toutefois, au cours des 25 dernières années, un quart de la surface émergée de la terre a souffert d'un déclin de la productivité. La gestion des sols en vue de maintenir les stocks de carbone est essentielle à la préservation des services écosystémiques que ceux-ci fournissent ainsi qu'à la conservation de cette ressource vitale pour les générations futures.

6. Le rapport accorde également une attention particulière au démantèlement des installations nucléaires. La déconstruction systématique d'une installation nucléaire contaminée requiert du temps, une planification détaillée et une exécution précise, de façon similaire à sa construction. L'expérience montre qu'un démantèlement peut être réalisé de manière sûre, en temps utile et avec un bon rapport coût/efficacité. Toutefois, il existe des différences géographiques considérables au niveau de l'expertise. Bien que de nombreuses connaissances aient été accumulées, les enseignements acquis ne se reflètent pas encore dans les pratiques courantes. Une conception des futures centrales électriques permettant un démantèlement sûr et efficace tout comme leur bon fonctionnement, la prévention des accidents et leur sécurité pour les populations et l'environnement constitue un enseignement acquis qui est appliqué.
